

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

BILAN ACTIF (En milliers de MAD)	31/12/19			31/12/18
	Montant Brut	Amortissements et Provisions	Montant Net	Montant Net
Immobilisations en non valeurs [A]	4 349	3 871	478	1 348
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4 349	3 871	478	1 348
Immobilisations incorporelles [B]	68 679	48 090	20 589	24 861
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	58 321	48 090	10 231	14 934
Autres immobilisations incorporelles	10 358	-	10 358	9 927
Immobilisations corporelles [C]	147 074	57 469	89 605	61 008
Terrains	28 708	-	28 708	28 708
Constructions	23 109	16 132	6 977	7 868
Installations techniques, matériel et outillage	10 339	5 278	5 061	6 067
Matériel de transport	1 208	853	355	516
Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	41 620	34 281	7 339	4 036
Autres immobilisations corporelles	2 561	925	1 636	1 632
Immobilisations corporelles en cours	39 530	-	39 530	12 181
Immobilisations financières [D]	53 191	-	53 191	73 791
Prêts immobilisés	-	-	-	-
Autres créances financières	3 178	-	3 178	23 778
Titres de participation	50 000	-	50 000	50 000
Autres titres immobilisés	13	-	13	13
Ecart de conversion actif [E]	-	-	-	-
TOTAL (A+B+C+D+E)	273 293	109 430	163 863	161 008
Créances de l'actif circulant [G]	43 830	7 500	36 330	41 481
Fournis, débiteurs, avances et acomptes	130	-	130	624
Clients et comptes rattachés	35 936	7 500	28 436	27 290
Personnel	150	-	150	167
Etat	5 975	-	5 975	7 711
Comptes de régularisation- Actif	1 639	-	1 639	3 158
Titres valeurs de placement [H]	139 851	-	139 851	143 093
Ecart de conversion actif [I]Eléments circulants	25	-	25	119
TOTAL II (F+G+H+I)	183 706	7 500	176 206	184 693
Tresorerie-Actif	997	-	997	1 472
Banques, T.G et C.C.P	977	-	977	1 462
Caisse, Régie d'avances et accreditifs	19	-	19	10
TOTAL III	997	-	997	1 472
TOTAL GENERAL I+II+III	457 996	116 930	341 066	347 174

Bilan Passif (En milliers de MAD)	31/12/19	31/12/18
CAPITAUX PROPRES (A)	306 248	304 879
Capital social ou personnel (1)	100 000	100 000
Réserve légale	3 739	3 479
Autres réserves	16 510	16 510
Report à nouveau (2)	184 629	179 681
Résultat net de l'exercice (2)	1 369	5 209
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I (A+B)	306 248	304 879
Dettes du passif circulant (F)	31 937	39 675
Fournisseurs et comptes rattachés	11 561	16 832
Clients créditeurs, avances et acomptes	-	-
Personnel	2 529	1 837
Organismes sociaux	1 930	1 668
Etat	10 949	12 493
Autres créanciers	4 969	6 845
Comptes de régularisation passif	-	-
Autres provisions pour risques et charges (G)	2 758	2 619
TOTAL II (F+G+H)	34 694	42 295
TRESORERIE PASSIF	124	-
Banques (Soldes créditeurs)	124	-
TOTAL III	124	-
TOTAL GENERAL I+II+III	341 066	347 174

(1)Capital personnel débiteur.

(2)Bénéficiaire(+),déficiaire(-).

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

DESIGNATION (En milliers de MAD)	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
I PRODUITS D'EXPLOITATION	102 066	-	102 066	100 831
Ventes de marchandises (en l'état)	-	-	-	-
Ventes de biens et services produits	86 323	-	86 323	85 789
Chiffres d'affaires	86 323	-	86 323	85 789
Variation de stocks de produits (1)	-	-	-	-
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
Reprises d'exploitation : transferts de charges	15 743	-	15 743	15 042
Total I	102 066	-	102 066	100 831
II CHARGES D'EXPLOITATION	101 502	10	101 511	97 262
Achats revendus(2) de marchandises	-	-	-	-
Achats consommés(2) de matières et fournitures	7 559	-	7 559	7 404
Autres charges externes	33 557	10	33 567	31 063
Impôts et taxes	721	-	721	988
Charges de personnel	35 654	-	35 654	32 225
Autres charges d'exploitation	369	-	369	220
Dotations d'exploitation	23 641	-	23 641	25 362
Total II	101 502	10	101 511	97 262
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	564	-10	555	3 569
IV PRODUITS FINANCIERS	5 137	-	5 137	5 443
Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés	-	-	-	-
Gains de change	998	-	998	248
Intérêts et autres produits financiers	4 020	-	4 020	5 195
Reprises financières : transfert charges	119	-	119	-
Total IV	5 137	-	5 137	5 443
V CHARGES FINANCIÈRES	353	-	353	32
Charges d'intérêts	-	-	-	-
Pertes de change	328	-	328	1
Autres charges financières	-	-	-	-
Dotations financières	25	-	25	30
Total V	353	-	353	32
VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)	4 785	-	4 785	5 411
VII RESULTAT COURANT (III+VI)	5 349	-10	5 339	8 981

1)Variation de stock : Stock final-Stock initial : Augmentation(+); Diminution(-)
2)Achats revendus ou achats consommés : Achats - variation de stock.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) - Suite

DESIGNATION (En milliers de MAD)	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
VII RESULTAT COURANT (III+VI)	5 349	-10	5 339	8 981
VIII PRODUITS NON COURANTS	6 727	-	6 727	95
Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	37
Subventions d'équilibre	-	-	-	-
Reprises sur subventions d'investissement	-	-	-	-
Autres produits non courants	6 727	-	6 727	58
Reprises non courantes ; transferts de charges	-	-	-	-
Total VIII	6 727	-	6 727	95
IX CHARGES NON COURANTES	9 549	242	9 791	5
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	20	-	20	-
Subventions accordées	-	-	-	-
Autres charges non courantes	9 529	242	9 770	5
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-
Total IX	9 549	242	9 791	5
X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-9 549	6 485	-3 064	90
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	-4 200	6 475	2 275	9 071
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS	906	-	906	3 862
XIII RESULTAT NET (XI-XII)	-5 106	6 475	1 369	5 209
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)	107 203	6 727	113 930	106 369
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)	112 310	251	112 561	101 161
XVI RESULTAT NET (total des produits-total des charges)	-5 106	6 475	1 369	5 209



ÉTAT DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION (E.S.G)

DESIGNATION (En milliers de MAD)	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)		
1 Ventes de Marchandises (en l'état)	-	-
2 - Achats revendus de marchandises	-	-
I = MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT	-	-
II + PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	86 323	85 789
3 Ventes de biens et services produits	86 323	85 789
4 Variation stocks produits	-	-
5 Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-
III - CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE(6+7)	41 126	38 467
6 Achats consommés de matières et fournitures	7 559	7 404
7 Autres charges externes	33 567	31 063
IV = VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	45 197	47 323
8 + Subventions d'exploitation	-	-
9 - Impôts et taxes	721	988
10 - Charges de personnel	35 654	32 225
V = EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	8 821	14 109
11 + Autres produits d'exploitation	-	-
12 - Autres charges d'exploitation	369	220
13 + Reprises d'exploitation, transferts de charges	15 743	15 042
14 - Dotations d'exploitation	23 641	25 362
VI = RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)	555	3 569
VII + RESULTAT FINANCIER	4 785	5 411
VIII = RESULTAT COURANT (+ou-)	5 339	8 981
IX + RESULTAT NON COURANT	-3 064	90
15 - Impôts sur les résultats	906	3 862
X = RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 369	5 209

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT

1 Résultat net de l'exercice	1 369	5 209
Bénéfice +	1 369	5 209
Perte -	-	-
2 + Dotations d'exploitation (1)	13 408	13 095
3 + Dotations financières (1)	-	-
4 + Dotations non courantes (1)	-	-
5 - Reprises d'exploitation (2)	-	-
6 - Reprises financières (2)	-	-
7 - Reprises non courantes (2)	-	-
8 - Produits des cessions d'immobilisation	-	37
9 + Valeurs nettes d'amortiss. des immo. cédées	20	-
I CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	14 797	18 267
10 - Distributions de bénéfices	-	-
II = AUTOFINANCEMENT	14 797	18 267

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passif circulants et à la trésorerie.
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissements.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci joints de la société MAROCLEAR S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 306 247 655 dont un bénéfice net de MAD 1 369 122. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 mars 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de COVID-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société MAROCLEAR S.A au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 21 avril 2020

Le Commissaire aux comptes

Coopers Audit Maroc S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34
Abdelaziz ALMECHATT
Associé

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTION CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2. CONVENTION CONCLUE AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE.

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention conclue au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2019.

Casablanca, le 21 avril 2020

Le Commissaire aux comptes

Coopers Audit Maroc S.A
COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34
Abdelaziz ALMECHATT
Associé